CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 798 Subventions (18.000 euros) à deux associations au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Culture et Hôpital et une subvention à l'association Pro Musicis;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap est attribuée à l'association Culture et Hôpital, 21, rue Raymond Losserand 75014 Paris 2017-05795 n° simpa 20718.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, est attribuée à l'association Pro Musicis 72, quai Louis Blériot 75016 Paris. 2017-06601 n°simpa : 11885.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 18.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris.

Anne HIDALGO